

JAZZ

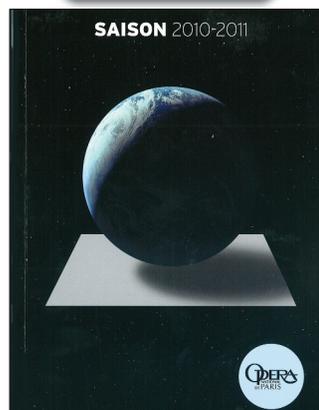


### Jacques Benhamou

Comme Janus, Maître Benhamou est un homme aux deux visages, aussi sympathique notaire qu'excellent saxophoniste. Il enchante les habitués de l'autre "Petit Journal", haut lieu parisien du jazz où il se produit avec son orchestre, le Five O'Clock Jazz Group qui rivalise de talent avec des noms aussi prestigieux que le Claude Bolling Big Band, Rhoda Scott, Manu Dibango ou le Middle Jazz Quintet. L'éclectisme de la programmation s'épanouit dans l'ambiance pourpre du décor. La bonne humeur y règne, alliée à une musique nostalgiquement gaie et offre au privilégié qui peut assister au spectacle une soirée d'hédonisme musical.

**Réservation au Petit Journal:**  
**01.43.21.56.70**

OPERA



### Opéra National de Paris

Absent du répertoire depuis 1957, l'évènement de la saison est incontestablement le retour de "L'anneau des Nibelungen", la tétralogie Wagnérienne. Initiée en mars avec "L'Or du Rhin" cette cosmogonie musicale et grandiose (15 heures de spectacle) se poursuivra en Mai avec la "Walkyrie", en attendant la prochaine saison qui achèvera le cycle du Ring avec "Siegfried" puis le "Crépuscule des Dieux". Rossini est aussi à l'affiche avec une reprise du Barbier de Séville dans une mise en scène délicieusement orientale de Coline Serreau, mais encore d'une œuvre rarement produite: "La Donna Del Lago" (la Dame du Lac) qui fleurit le romantisme musical italien; cette œuvre est sans doute son premier opéra lié à la nature, aux forêts, lacs et montagnes d'Ecosse, pays propice aux plaintes, brumes et pluies nocturnes mais sur lequel la musique répand une lumière magique. Cette œuvre atypique qui contient de nombreuses mélodies annonce "Guillaume Tell" et ses paysages helvètes.

**www.operadeparis.fr**

CHANSON



### Le Grand Babyl

Frédéric Pagès aime la musique des notes et des mots. Il se présente comme chanteur de chansons mais non "de chansonnettes qui font 3 petits tours et puis s'en vont"; il recherche l'alchimie mystérieuse qui s'instaure entre un texte et une mélodie. "Je rêve d'une chanson française en art majeur comme une forme de littérature sonore, un texte doué de mouvement et de souffle, un poème qui se danse, une musique qui raconte". Il l'exprime à travers des spectacles comme "Vin, verbe et valse", dégustations croisées de mots, musique et vins bio pour favoriser une ivresse légère des sens et donne des "concerts de saveurs". Frédéric Pagès a enregistré 8 albums dont 5 au Brésil, son œuvre étant d'inspiration amérindienne et brésilienne.

**www.grand-babyl.info**

**You tube: "Je suis dans la danse étrange"**

Conception et réalisation: Udo Woehrlé

# LE PETIT JOURNAL

du Cabinet

N° 19 - 2010

"Sans  
musique, la  
vie serait une  
erreur"

Nietzsche, Crépuscule des Idoles

**VAROCLIER**  
AVOCATS

## La musique, un curieux phénomène

Une note de musique est par essence orpheline puisque à peine jouée déjà remplacée par une autre. Pourtant, lorsque nous écoutons une œuvre, au lieu d'une succession de notes isolées dénuées d'intérêt musical, nous percevons le mouvement d'une mélodie. L'oreille sait lier les sons isolés qui seraient monotones si elle ne les percevait que dans leur apparition séquentielle; elle offre ainsi une durée à des fulgurances sonores sinon vouées à l'oubli.

Edmond Husserl, explique que notre perception tant visuelle qu'auditive est active et instaure un continuum qui donne une épaisseur à l'instant en retenant en dégradé "le tout juste passé" (rétention) et anticipant quelque chose du futur (protention).

Ainsi, la musique est un rapport temporel de sons dont la valeur esthétique naît de ce que ce phénoménologue appelle "l'intentionnalité de la conscience", c'est-à-dire son caractère orienté et actif, apte à suivre l'épithèse, ce cheminement du grave vers l'aigu ou du lent vers le rapide, du piano vers le forte. Elle n'est pas seulement l'Art par excellence, mais aussi une illustration de cette notion philosophique subtile du temps, évoquée par Saint Augustin définissant le présent comme un témoin transmis par le passé au futur et présentant la singularité polysémique de signifier à la fois "maintenant" et "cadeau".

La musique relie l'individu au reste de l'humanité, touche le cœur sans entraves linguistiques ni culturelles. Son caractère universel en fait un art de communion fraternelle, un langage planétaire qui permet de ressentir joies et peine.

Bande-son du film de notre vie, elle nous accompagne dans tous ses moments, légers, graves ou heureux de notre existence. Elle adoucit, apaise, émeut, motive, exprime fougue, colère, amour ou gravité puisqu'elle est de tous les registres et atteint au sublime avec Mozart.

Jacques Varoquier



## Au sein de l'entreprise...

...de nombreux documents (fichiers clients, dossiers Ressources Humaines, cybersurveillance etc) doivent répondre à des exigences légales sous le contrôle de la CNIL qui peut, aux côtés des tribunaux, prononcer des sanctions (avertissement, injonctions, sanctions pécuniaires etc). Aussi est-il nécessaire pour le chef d'entreprise de vérifier la conformité de ses fichiers avec la loi quant à leur contenu, aux formalités préalables de déclaration, à la durée de conservation. La vigilance s'impose, et à cet effet une loi de 2004 qui a remanié la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, a instauré la nomination facultative d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) au sein de l'entreprise, interface entre cette dernière et la CNIL. Une proposition de loi déposée début novembre 2009 par deux sénateurs vise à rendre le CIL obligatoire dans toutes les entreprises et administrations de plus de 50 salariés.

## BREVES JURIDIQUES

**Depuis le 1er janvier,** la taxe professionnelle a été supprimée pour être remplacée par la contribution économique territoriale (CET). Plusieurs aménagements spécifiques sont prévus et notamment un

écêtement pour garantir qu'aucune entreprise ne puisse voir sa cotisation augmenter de plus de 10 % ou 500 € du montant de la taxe professionnelle qu'elle aurait acquittée en l'absence de réforme; cet écêtement dégressif

produira ses effets jusqu'en 2013.

**La loi du 10 décembre 2009** et son décret du 16 février 2010 ont défini les principales règles du nouvel article 61-1 introduit dans la Constitution créant

la Q.P.C, question prioritaire de constitutionnalité. Cette réforme donne désormais à chaque citoyen accès individuel au Conseil Constitutionnel, lui ouvrant le droit, à l'occasion d'un procès, de contester la constitution-

## Le crédit-vendeur

Dans un contexte de crise, le candidat à la reprise recherche toutes les solutions pour réaliser son projet et s'intéresse à tous les modes de financement au rang desquels le crédit-vendeur.

Pourtant, cette technique ne serait-elle pas un trompe-l'œil masquant en réalité une faiblesse de négociation d'un supposé juste prix ? Juridiquement, le crédit-vendeur est un paiement échelonné ou différé d'un prix déterminé, payable pour partie comptant et pour partie à terme, selon un aménagement consenti par le vendeur pour assouplir la trésorerie de l'acquéreur. Il s'agit donc d'un moratoire d'un prix fixé au moment de la cession et indépendant de l'évolution de l'entreprise cédée, de sa valeur ou ses résultats ultérieurs. Les partisans du crédit-vendeur évoquent l'environnement favorable inspiré par sa mise en place car preuve de la confiance du vendeur dans les qualités, capacités ou compétences de son acheteur. C'est surtout un confort de paiement pour l'acquéreur qui bénéficie d'une garantie indirecte sur le vendeur en cas de mise en œuvre de la garantie de pas-



Jacques Varoquier  
avocats@varoquier.com

sif et symétriquement un avantage pour le cédant, ainsi libéré de l'obligation de fournir une garantie bancaire.

En revanche, le vendeur s'expose au risque de la défaillance de l'acheteur et donc à des difficultés dans le recouvrement du solde du prix de cession, mais surtout à une

fiscalité pénalisante puisque il est tenu au paiement de la totalité de la plus-value, bien qu'il ne perçoive pas la totalité du prix de cession.

C'est pourquoi le crédit-vendeur peut ne pas être un mode pertinent de financement adapté à la crise, mais simplement une mauvaise réponse à une vraie question qui est celle du juste prix. Le crédit-vendeur ne doit pas davantage être la réponse à un éventuel refus de la banque. En effet, ce n'est pas surmonter une difficulté que de prendre le risque d'en faire naître une nouvelle.

C'est pourquoi, nous verrons dans le prochain numéro du Petit Journal que dans cet environnement, l'Earn Out paraît plus adapté que le crédit-vendeur stricto sensu.



## Passer le Relais

Transmettre ou reprendre une entreprise ne s'improvise pas; les Chambres de Commerce et d'Industries implantées partout en France sont à votre service pour vous assister dans cette démarche en proposant un bouquet de services aux cédants et repreneurs. Ainsi, la CCIP accompagne principalement des PME/PMI réalisant de 200.000 € à 3 millions de chiffre d'affaires. Elle dispose d'un vivier de 450 dossiers actifs, suit 1500 candidats repreneurs (personnes physiques ou morales) et réalise en moyenne 100 opérations de cession par an. Dans les locaux de la Bourse, Madame Branka Berthoumieux, Responsable du service reprise-transmission de la délégation de Paris et ses collaborateurs vous reçoivent en entretien individuel et vous accompagnent en toute confidentialité et neutralité, de la recherche de la cible à son évaluation jusqu'à l'élaboration de votre business plan. La CCIP dispense également un stage de formation de qualité "5 jours pour reprendre" et organise des ateliers divers notamment au sein du club des repreneurs. La CCIP rencontre les cédants in situ et leur offre une étude sur la transmissibilité de leur entreprise, son estimation et une mise en relation avec des repreneurs. Cet accompagnement s'effectue en collaboration avec le réseau des partenaires du dispositif "Passer le Relais" (avocats, experts-comptables, notaires, cabinets de gestion patrimoniale). La CCIP de Paris est également partenaire institutionnel du Trophée de la reprise organisé par le CRA remis cette année au Président de la société rennaise VOLUTIQUE et JUGEUR, Monsieur Olivier Riom.

**Branka Berthoumieux CCIP**  
2 Rue de Viarmes 75001 Paris  
01.55.65.49.12  
www.ccip.fr et  
www.passerlerelais.fr

**8% tel est le taux effectif réel d'imposition** des sociétés du CAC 40, grâce aux diverses techniques "d'optimisation fiscale" au rang desquelles notamment l'implantation de filiales dans des paradis fiscaux.